

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-BC-04-027

**DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL POUR
LA RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC DES
ZONES D'ACTIVITES
ECONOMIQUES DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES SENLIS SUD
OISE**

**SEANCE
DU 25 NOVEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 15

présents : 9

votants : 9

**DATE DE CONVOCATION :
18 NOVEMBRE 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
François DUMOULIN**

L'an deux mille dix-neuf, le Lundi vingt-cinq Novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR (Senlis), *arrivée à 20h01,*

Pouvoir :

- * Néant

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 9 présents, 6 absents et 0 pouvoirs Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

La Communauté de Communes a confié au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) le soin de réaliser le renouvellement de l'éclairage public des Zones d'Activités Economiques au nom et pour le compte de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

L'intercommunalité a autorisé le Président à signer le contrat de mandat définissant la nature des travaux et son montant par délibération, n°2019-CC-02-031, du 21 Mars 2019.

Afin de modifier l'affectation des crédits qui sont passés d'une section à une autre pour des raisons comptables, celle-ci a été actualisée, n° 2019-CC-09-113, lors du Conseil Communautaire du 12 Septembre 2019.

Le montant de l'investissement s'élève à 149 657,56 euros HT, soit 179 589,07 euros TTC, inscrit au budget 2019 en section investissement, qui sera entériné lors du Conseil Communautaire du 4 Décembre prochain.

La Syndicat d'Energie de l'Oise aura pour mission de procéder au remplacement par des light-emitting diode (LED), de mettre en place une gestion de la puissance et une armoire de commande.

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, il est possible de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), concernant la transition énergétique.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'engage, par ailleurs à respecter les obligations indiquées, en matière de communication, souhaitées par le Département de l'Oise, et notamment faire état de la participation du Département dans toute action de communication inhérente à l'opération subventionnée.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe, prévoit une extension des compétences obligatoires des EPCI, avec un transfert des compétences en matière de développement économique, aux EPCI, au 1er Janvier 2017,

Considérant la nécessité de rénover l'éclairage public des Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes afin de remplacer les ampoules par des light-emitting diode (LED) et de permettre une variation de puissance, afin de diminuer les consommations électriques,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à déposer une demande de subvention, aussi élevée que possible, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour la rénovation de l'éclairage public des Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction du dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

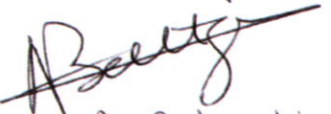
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: - 9 DEC. 2019
et de l'affichage le: 10 DEC. 2019

Le Président,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - 9 DEC. 2019

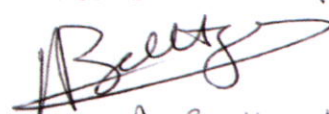
Le Président,

Philippe CHARRIER.

Par ordre et par délégation

A. Battaglia



Philippe CHARRIER

Par ordre et par délégation

A. Battaglia